

d'aussi graves complications heureusement dénouées par la sagesse de l'Empereur? Lui-même ne m'a-t-il pas autorisé à vous dire qu'il saura bien toujours sauvegarder le travail et le salaire de nos ouvriers? Ne savons-nous pas qu'une seule pensée fait battre son cœur, le bonheur de la Patrie? Ne savons-nous pas que dans le chaos de passions et d'intérêts si divers, où Dieu domine et dirige l'agitation des hommes, la ferme politique de l'Empereur est et sera toujours désintéressée, toujours honnête? Ne savons-nous pas que la France, religieuse et brave, fidèle à ses antiques et glorieuses traditions, donnera, sans compter, ses trésors et son sang pour le triomphe d'une cause juste et sainte? Et qui pourrait admettre, qu'armée de son bon droit, forte de sa conscience, notre France n'eût pas en définitive raison de toute machination égoïste et jalouse, qui aurait pour but d'enchaîner nos efforts, ou qui, ne donnant rien pour la lutte, voudrait s'attribuer les fruits de la victoire? Cet enchaînement de faits et de considérations ne porte-t-il pas à penser que l'Élu du peuple est aussi l'Élu de Dieu. Confiance donc, mes chers collègues, confiance! Que ce sentiment hautement manifesté en inaugurant nos travaux, aille retentir au cœur de nos populations d'un patriotisme aussi sage qu'il est constant et vrai. A notre exemple, après nous, avec le même élan que nous, ces généreuses populations répéteront: oui, confiance en l'Empereur!

» Vive l'Empereur. »

Toute l'assemblée a répondu par le cri de: « Vive l'Empereur! »

On nous adresse de Rouen la circulaire suivante avec prière de la publier.

**Projet de délibération de l'Enquête pour le Tarif servant à l'importation des Tissés et Filés anglais en coton.**

Les soussignés, réunis pour délibérer sur la fixation d'un tarif applicable à l'introduction des produits anglais, en conséquence du traité de commerce intervenu le 23 janvier dernier,

Après avoir mûrement examiné la question pour ce qui concerne le coton;

Attendu l'impossibilité absolue où ils se trouvent de se procurer des renseignements précis sur la nature des produits anglais et des matières premières qui entrent dans leur composition, par les réticences intéressées et le mauvais vouloir des correspondants anglais;

Attendu que les journaux anglais, avant le traité de commerce, publiaient des prix courants pour les filés et tissés en coton, contenant les prix de vente avec toutes les stipulations utiles de longueur, largeur, nombre de fils au pouce anglais en chaîne et trame, les poids; et que ces cours authentiques, qui auraient pu servir à renseigner utilement, sont aujourd'hui dissimulés dans un but spéculatif qu'il est facile de déterminer, puisqu'ils serviraient à établir le droit à percevoir auquel les Anglais cherchent, dans leur plus grand intérêt, à se dérober;

Attendu que le rapport de la Chambre du commerce de Manchester de janvier 1860, sollicité des mesures énergiques pour mettre un frein aux fraudes de toute nature qui se pratiquent généralement dans le commerce anglais: les livraisons à faux poids, à fausse mesure et les tromperies sur les marchandises, non conformes aux échantillons et aux engagements, et qu'il résulte de cet aveu officiel des doutes sur les renseignements fournis pour la valeur réelle des produits de la fabrication anglaise;

Attendu qu'à défaut des cours publics, ayant seuls caractère authentique, les soussignés ont pu se procurer incidemment des prix-courants,

imprimés en anglais, de maisons particulières, dont la conversion et la traduction en nos numéros, poids, mesures et prix, sont déposés à la Chambre de commerce de Rouen; mais qu'il ressort du rapprochement de ces imprimés des dissimilitudes qui rendent les appréciations *ad valorem* très-difficiles, pour les praticiens eux-mêmes et pour la douane beaucoup plus particulièrement. En effet, l'on trouve dans les cotons filés, aux mêmes numéros, pour les mêmes longueurs et les mêmes poids, des différences qui vont jusqu'à 50 p. % dans leurs écarts.

Ainsi, les numéros anglais qui répondent à nos numéros 500 grammes pour 1,000 mètres, sont cotés: le numéro 17 m/m, depuis un fr. 04 jusqu'à 1 fr. 38; le numéro 25 m/m, de 1 fr. 18 à 1 fr. 40; le numéro 34 m/m, de 1 fr. 33 à 1 fr. 73; le numéro 42 m/m, de 1 fr. 44 à 1 fr. 96; le numéro 51 m/m, de 1 fr. 67 à 2 fr. 24; le numéro 59 m/m, de 1 fr. 93 à 2 fr. 54; le numéro 68 m/m, de 2 fr. 04 à 2 fr. 89; le numéro 76 m/m, de 2 fr. 31 à 3 fr. 38; et le numéro 84 m/m, de 2 fr. 54 à 3 fr. 82. Les tissés aux mêmes largeur, longueur, poids et compte de fils ont aussi des écarts de 50 p. %.

Si les embarras sont grands pour reconnaître les prix applicables aux mêmes numéros et les causes de ces écarts, qui sont minutieusement gradués de prix intermédiaires, combien cette difficulté s'accroît lorsque ces cotons filés sont employés dans des étoffes tels que velours, futaine, mole-skin, croisés, caicoits teints et apprêtés. La détermination du droit *ad valorem* ou spécifique, applicable à des filés et tissés en coton dont la valeur intrinsèque est aussi inconnue, se dérobe donc, pour les soussignés, à toute appréciation sérieuse et tarifable et ne leur permet pas d'émettre des avis utiles;

Attendu en outre que les Anglais ont le monopole des lainages, de cotons particuliers, dont ils propagent la culture dans leurs nombreuses possessions coloniales, et que notamment les surates, qui appartiennent aux compagnies des Indes anglaises, coûtent 0 fr. 20 à 0 fr. 25 le 1/2 kilog. pour les Anglais et ne peuvent nous arriver qu'en seconde ou troisième main, grevés de frais et bénéfices anglais ou autres, qui portent leur valeur pour nous de 0 fr. 50 à 0 fr. 70, et que des colonies anglaises en Amérique, en Australie, en Océanie et sur les côtes d'Afrique, les Anglais tirent encore d'autres lainages de coton à très-bas prix, qui nous sont inconnus et dont ils se réservent l'emploi;

Par ces motifs, les soussignés, craignant d'induire en erreur les Membres de la haute commission du commerce en leur fournissant des renseignements qui ne reposeraient que sur des bases incertaines et des inductions trompeuses,

Déclarent s'en rapporter et s'en remettre à la sagesse du Gouvernement, qui peut seul réunir tous les éléments nécessaires pour se prononcer en connaissance de cause et sauvegarder ses intérêts fiscaux et ceux de l'Industrie.

On nous adresse la lettre suivante:

M. le directeur gérant du journal de Roubaix,

Vous avez été mal renseigné en attribuant à un affaissement du plancher de la grande salle, la chute du lustre placé au-dessous de ce même plancher, dans le cabinet de M. le Maire.

Permettez-moi de rétablir le fait dans toute sa simplicité.

Le pas de vis du bouton suspendant ce lustre à une très-forte poutre, n'était pas convenablement taraudé et s'est détaché du bois sans même en arracher les parements; de là, chute du lustre, frayeur des assistants et mesures très-prudentes aussitôt prises avec calme par M. le Maire, qui ne connaissait pourtant pas alors les

véritables causes de l'accident; mais qui sait maintenant à quoi s'en tenir.

Veillez donc rassurer le public sur la solidité d'une salle destinée aux fêtes de la ville, en accordant à cette lettre la publicité de votre journal.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,  
Monsieur,  
Votre très-humble serviteur,  
DEWARLEZ, aîné.

Roubaix, 27 août 1860.

En parlant de la chute du lustre, qui a eu lieu dans le cabinet de M. le Maire, nous avons fait remarquer que ce cabinet se trouve précisément sous la salle où avait lieu la distribution de prix.

Nous n'avons pas parlé, que nous sachions, du peu de solidité de la construction.

Mais, ainsi que nous avons pu en juger de visu, il nous a semblé qu'un lustre fixé au sommier, par un simple écrou, n'avait pu produire, par sa chute, les crevasses qui se trouvent dans le plafond.

Nous avons donc émis l'opinion qu'un mouvement dans le plancher avait eu lieu.

Nous croyons, du reste, n'être pas le seul qui avons exprimé cette opinion. J. REBOUX.

Les dispositions, prises pour la célébration des fêtes commémoratives de la levée du siège de Dunkerque en 1793, attireront un grand nombre d'amateurs dans cette ville.

On sait que la musique de la Grande Harmonie doit se rendre au festival qui aura lieu le dimanche 2 septembre.

Un détachement des Sapeurs-Pompiers accompagnera la musique.

L'accueil le plus empressé est réservé à nos concitoyens et nous sommes certain que leur entrée à Dunkerque produira un très bel effet.

Pour les journées des 2, 3 et 4 septembre, la ville de Dunkerque prépare des fêtes comprenant:

1° Un Festival pour les Sociétés de fanfares et d'harmonie militaire;

2° Un Festival pour les Orphéons et Sociétés Chorales;

3° Un Tir à la cible et fête militaire pour les compagnies de sapeurs-pompiers;

4° Des Régates et fêtes nautiques;

5° Divers autres jeux et exercices.

Pendant la durée de ces fêtes, il sera organisé une Exposition des produits agricoles de l'arrondissement de Dunkerque.

**Emploi des trois journées.** — Dimanche 2 septembre, réception des compagnies de sapeurs-pompiers et des corps de musique et fanfares; cortège et festival. — Lundi matin, tir à la cible; après-midi, festival des sociétés chorales. — Mardi, régates; distribution des prix et médailles.

La musique de la Grande-Harmonie, se rendant au désir qui lui en a été exprimé, fera entendre, jeudi soir à huit heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les morceaux suivants qui doivent être exécutés au festival de Dunkerque:

1. Pas redoublé.
2. Ouverture de Zampa. (Hérold).
3. Mosaïque sur Si j'étais Roi! arrangée par Brunet. (Adam).
4. Grande fantaisie sur les Huguenots, arrangée par Snel. (Meyerbeer).
5. Galop de Marthe, arrangé par Victor Delannoy. (Flotow).

Les comités de secours organisés par toute la France en faveur des victimes du fanatisme musulman ont fait des prodiges.

Partout on a recueilli des sommes considérables.

Roubaix, si riche et si charitable, s'est empressé de contribuer pour une large part au soulagement des infortunés chrétiens de la Syrie.

Les listes qui circulent en ville sont littéralement couvertes de signatures.

On nous apprend que la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul vient aussi de faire un premier envoi d'argent au Comité de Paris.

Les personnes honorables qui s'occupent de recueillir les dons savent que ce n'est jamais en vain que l'on fait appel à la charité roubaissienne.

Trois jeunes gens de Roubaix ont comparu lundi devant le tribunal correctionnel de Lille, comme accusés d'escroquerie.

Deux des coupables ont été condamnés chacun à six mois de prison; leur complice subira trois mois de la même peine.

Une femme d'origine belge, vient d'être arrêtée pour mauvais traitements infligés à son enfant.

La conduite de cette mauvaise mère a été signalée par ses voisins, indignés de voir frapper chaque jour un être privé de ses facultés intellectuelles.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 26 août 1860.

Sommes versées par 65 dépôts dont 10 nouveaux . . . . . fr. 8,380  
21 demandes en remboursement. 7,380 30

Les opérations du mois d'août sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 21 au 27 août 1860 inclus, 12 garçons et 33 filles.

MARIAGES.

Du 22 août. — Entre Désiré-Joseph Sarrazin, garçon-boulangier, et Florentine-Clémence Mahieu, sans profession.

Du 27. — Entre Émile-Julien Deblecker, ajusteur-mécanicien, et Flore-Elise Fauvarque, tisserieuse. — Jean-Baptiste-Joseph Prévot, garçon d'hôtel, et Marie-Thérèse Gantele, servante. — Alphonse-Joseph Guilbert, domestique, et Etienne-Joseph Everaerd, dévideuse.

DÉCÈS.

Du 20 août. — François-Pierre Stalens, 61 ans, menuisier, époux de Victoire Mourou, rue Saint-Honoré.

Du 22. — Henri-Jean-Baptiste Merlin, 40 ans, tisserand, célibataire, au Pil.

Du 24. — Louis Honoré, 58 ans, journalier, veuf d'Eugénie-Catherine-Joseph Isbled, à l'Épeule. — Marcelline Courier, 34 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Denhaene, fort Mullier.

Du 26. — Achille-Alexandre Fontaine, 49 ans, sans profession, rue du Nord. — Elisabeth Beaujean, 66 ans, sans profession, épouse de Pierre Chassignol, rue de la Place-Verte.

Du 27. — Lucie-Amélie Debyne, 36 ans, ménagère, épouse de Henri-Désiré Lerouge, rue de l'Alouette.  
Plus 5 garçons et 4 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Il est en ce moment question, dit le Constitutionnel, d'une mesure dont l'adoption serait,

déterminé à en passer par la décision d'Elisabeth, il ne pouvait cependant s'empêcher de combattre cette détermination. Elle l'écoutait avec douceur et tristesse, comme pour entendre tout ce qu'il avait à dire; mais sa résolution à elle était inébranlable, et prenant la main d'Edouard:

— Alors, puisqu'il faut nous séparer, monsieur Edouard, ne serait-il pas plus sage d'abréger cette peine?...

A peine avait-elle prononcé ces mots, qu'on lui glissa dans la main un petit billet bien sale et bien grossier. Elisabeth le lut une, deux, trois fois, et resta silencieuse et embarrassée, comme si elle n'avait pu en saisir le sens.

— C'est bien étrange! s'écria-t-elle, pensant tout haut, et oubliant qu'elle n'était pas seule, c'est bien étrange! que me veut-il à cette heure?

Un mouvement de jalousie fit briller les yeux d'Edouard.

— Lui, qui lui! de qui vient ce billet? s'écria-t-il d'un ton sévère et comme s'il eût eu encore le droit d'exiger.

— Ce n'est certainement pas de M. Sumner! Non; ce ne peut être de lui. De qui donc? Qui a le droit d'absorber ainsi votre attention dans un tel moment?

Elisabeth garda un instant le silence, puis, regardant Edouard avec douceur.

— Venez avec moi et vous le saurez. Quoiqu'il soit décidé que nous devons nous quitter et que nous ne nous reverrons plus, vous ne serez pas déplacé, cependant, avec l'ami que j'estime et que je chéris le plus. Je ne puis d'ailleurs me résigner à perdre votre estime. Venez donc avec moi et vous saurez tout.

En disant cela, elle mit son chapeau, s'enve-

loppa d'un grand manteau, et ils se rendirent au cimetière en passant par le chemin du presbytère. L'église, édifice gothique, avec ses arceaux gris, son porche élégant, ses tours et son clocher, apparaissait dans l'ombre au milieu du cimetière couvert de neige, comme un noir colosse dont la tête se perdait presque dans les brouillards gelés. Dans un angle du cimetière, quelques ifs et quelques cyprès; dans un autre, une rangée de tilleuls, avec leurs grandes branches couvertes de neige, aboutissant à une porte de fer qui s'ouvrait sur une rue étroite, conduisant à l'un des faubourgs les plus pauvres, et les moins peuplés de la ville.

— J'aurais dû vous dire d'avance, dit Elisabeth à voix basse, un secret que celui que cela intéresse le plus a prescrit de garder toujours, de l'avis de M. Sumner, et je ne sais pourquoi. Ce secret donc, qu'il soit sacré pour vous. Quoique fille de la charité, je ne suis pas pour cela orpheline, comme vous l'avez cru. J'ai un père, un père très-tendre et très-affectionné, que je chéris de tout mon cœur et qui m'aime de même. C'est un homme pauvre, mais industrieux, faisant un métier vulgaire, pas assez pauvre cependant pour ne pas me faire souvent des présents, et il est bien bon et bien généreux pour la pauvre veuve qui lui donne asile dans sa chaumière, car il est son soutien. Cependant j'ai toujours pensé qu'il n'était pas digne d'être votre beau-père et si proche allié d'un homme aussi intelligent, aussi bien élevé et d'un aussi haut rang que M. Morris. C'est pourquoi j'avais toujours pensé qu'il y aurait un obstacle à notre union, et vous voyez que j'avais raison...

En ce moment, les nuages s'étaient assez dissipés pour laisser percer les rayons de la lune,

qui répandait une lumière froide, pâle et désolée sur tous les objets, et plus particulièrement encore sur une cabane dont le toit de chaume et les lenêtres garnies de chiffons, la petite porte à demi brisée conduisant dans une cour étroite, annonçaient la pauvreté la plus délabrée.

Elisabeth traversa cette cour, et, frappant avec une résolution qui semblait lui coûter un dernier effort à une porte basse tant soit peu en meilleur état que la porte d'entrée, elle fut immédiatement introduite, par une vieille femme infirme, dans une cuisine étroite et obscure.

— J'attends votre père à toute minute, miss Betty, dit la vieille femme en chancelant, car l'heure de son retour est passée; et si vous voulez attendre que je fasse un peu de feu, vous pouvez passer dans sa chambre, vous vous chaufferez; car vous autres, filles délicates, qui vivez dans de grandes maisons, vous ne pouvez supporter le froid comme les pauvres gens, qui en ont l'habitude.

A ces mots, elle chercha à tâtons une boîte à briquet, alluma une misérable chandelle, passa dans la pièce voisine et mit le feu à quelques copeaux dans un foyer aussi dégradé que le reste de la maison.

Pendant ce temps, Edouard jetait un triste regard sur cette pauvre demeure, contrastant si fortement avec l'apparence, l'esprit et les manières de la personne aimable et gracieuse qu'il avait à côté de lui. Le foyer et sa garniture, le morceau de vieux fer qui servait de poker (machine à remuer le charbon), la cuiller à sauce brisée qui servait de pelle, tout en un mot était en harmonie avec cette demeure sale et délabrée.

La vieille femme, satisfaite de son travail,

s'était retirée dans la partie de la chaumière qui lui était réservée. Elisabeth fut la première à rompre le silence.

— Voilà, Edouard, la demeure de mon père, d'un père qui, en dépit de ce que vous voyez, a bien des droits à mon affection. Est-ce que la vue de tant de misère ne contribue pas à vous consoler de la nécessité de nous abandonner réciproquement? Tel est, au moins, l'effet qu'elle doit produire, et telle est son influence sur moi: je ne suis pas digne d'appartenir à votre famille. Je n'aurais jamais dû concevoir ni entretenir une telle espérance, et il est étrange que M. Sumner, bien instruit de tout cela, ait encouragé mon amour pour vous; il est étrange, bien étrange que l'existence et le nom de mon père aient été un secret jusqu'à présent. Eh bien! ma présomption sera justement punie, et vous vous attacherez avec un cœur plus libre à une personne plus digne que moi de vivre avec vous et de garder votre affection.

— Ne parlez pas ainsi, mon Elisabeth! Si je n'étais subjugué par tout ce que je dois à mon bon et excellent père, tout ce que je vois ici ne serait qu'un nouveau motif pour haïr notre union. Il n'y a ici que des preuves de pauvreté et d'industrie, mais nulle trace de crime; et, après le bonheur de vous avoir offert une maison agréable et bien aménagée, mettrais-je en ligne de compte le mérite d'avoir fait disparaître la pénurie, la pauvreté et les travaux pénibles d'une maison qui vous est si chère et à laquelle vous tenez de si près. Oh! plutôt à Dieu que je fusse aussi libre que je croyais l'être hier! votre père ne passerait pas une nouvelle nuit sous ce toit. Si mon misérable oncle, Arnot, pouvait seulement connaître la misère que son maudit esprit de spéculation a attirée sur nous tous!

dit-  
suite  
des  
famil  
route  
s'ils  
ne se  
de let  
corps  
Da  
qui v  
comm  
famil  
sont  
de let  
D'u  
trant  
leur s  
et, lo  
pour  
  
Les  
faisan  
Chine  
vent i  
port  
mode  
contre  
Les  
sant p  
affran  
qui so  
pour  
poran  
cripti  
taires  
l'expé  
tration  
ces le  
  
On  
« L  
ment  
promé  
tres r  
froide  
se ré  
si sa  
pluies  
» O  
terres  
la pal  
clair,  
pense  
moyen  
orges  
sidéra  
  
On  
mome  
dans  
que d  
l'usag  
la rap  
Il pa  
suisse  
celle  
dispa  
à cet  
ferait  
d'une  
la pi  
à 1 fr  
sime  
  
On  
« Il  
plir d